

Psychothérapie psychologique : La Fédération Suisse des psychologues (FSP) dépose plainte contre santésuisse auprès de l'autorité de surveillance

EMBARGO 12.01.2023 – 10h00

La Fédération Suisse des psychologues FSP a déposé plainte auprès de l'autorité de surveillance, à savoir l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), contre des assurances de santésuisse – ces dernières refusant de prendre en charge les prestations des psychothérapeutes en formation postgrade via leurs personnes encadrantes. Un refus qui laisse des milliers de patientes et de patients sans thérapie et qui met au chômage des centaines de psychothérapeutes en formation. Le système de formation postgrade des psychothérapeutes est ainsi rendu impossible. santésuisse agit en contradiction avec le Conseil fédéral, qui a confirmé à plusieurs reprises que la facturation des prestations des psychothérapeutes en formation devait se faire via les personnes encadrantes. La plainte implique que l'OFSP vérifie si santésuisse ne viole pas son mandat légal.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, le modèle dit de la prescription est entré en vigueur et la psychothérapie psychologique est devenue une prestation de l'assurance de base. Ce passage au modèle de la prescription concerne aussi les psychologues en formation postgrade de psychothérapie. Comme par le passé, et comme l'ont confirmé à plusieurs reprises le Conseil fédéral et l'OFSP, les prestations des psychothérapeutes en formation doivent être facturées via la personne chargée de leur encadrement et responsable de la psychothérapie. Dans l'ancien modèle, la personne encadrante était un ou une psychiatre ; dans le nouveau modèle, il s'agit d'un ou une psychologue-psychothérapeute.

C'est sur ce modèle de facturation par une personne encadrante et responsable de la thérapie que repose la pérennité du système de santé suisse – que ce soit pour la formation postgrade des psychothérapeutes, mais aussi pour la formation postgrade des médecins assistants. Comme les médecins assistants, les psychologues-psychothérapeutes en formation postgrade suivent plusieurs milliers de patientes et de patients chaque année en Suisse – tout en étant encadrés par une personne habilitée.

En prétextant le passage au modèle de la prescription comme raison suffisante pour ne plus prendre en charge les prestations des psychothérapeutes en formation postgrade via les personnes encadrantes, santésuisse laisse en plan des milliers de patientes et de patients et rend impossible la formation postgrade des psychothérapeutes – dans une situation actuelle où les places de psychothérapie sont insuffisantes et où certaines franges de la population suisse sont déjà fragilisées dans leur santé psychique, comme les enfants et les adolescents. Par ce refus de prise en charge de santésuisse, c'est tout le système de santé psychique qui est mis en péril. C'est pourquoi la FSP a déposé plainte contre des assurances de santésuisse auprès de l'autorité de surveillance, à savoir l'OFSP. Celle-ci doit désormais vérifier si, avec ce refus, l'accomplissement du mandat légal est encore assuré, à savoir garantir les soins de santé de base aux patientes et aux patients.

Pour pratiquer la psychothérapie psychologique en Suisse, il faut être au bénéfice d'un master en psychologie, suivi d'une formation postgrade accréditée en psychothérapie qui dure environ six ans et qui conduit à l'obtention du titre fédéral de « psychothérapeute reconnu-e au niveau fédéral ». Afin de pouvoir facturer de manière indépendante via l'assurance de base, les psychologues-psychothérapeutes doivent avoir réalisé trois années au moins d'expérience clinique et bénéficier d'une admission cantonale à facturer à charge de l'AOS.

Selon l'Observatoire suisse de la santé (OBSAN), les maladies psychiques figurent parmi les affections les plus fréquentes et les plus handicapantes en Suisse. Aujourd'hui, l'offre en psychothérapie est inférieure à la demande – en particulier pour les jeunes et les enfants, ainsi que dans les régions périphériques.

Contact : FSP, Service de presse, media@fsp.psychologie.ch, 031 388 88 48